



REGLEMENT

DES TROPHEES 2021

de la Réserve de biosphère
des gorges du Gardon

Contact et renseignements :
www.gorgesdugardon.fr
c.boulmier@gorgesdugardon.fr
04.48.27.01.00



Vous avez une idée de projet en lien avec les objectifs de développement durables, ou avec la transition écologique?

Vous souhaitez agir pour la nature tout en valorisant les activités humaines?

Vous pensez pouvoir apporter quelque chose à votre territoire?

Les Trophées de la Réserve de biosphère sont faits pour vous!

Reconnue par l'UNESCO depuis 2015, la Réserve de biosphère des gorges du Gardon reconduit pour la quatrième année consécutive le concours des Trophées des Réserves de biosphère.

Ce concours vise à sélectionner et récompenser un projet que vous proposerez.

Le concours est ouvert aux personnes et organisations actives sur le territoire de la Réserve de biosphère des gorges du Gardon* : établissements scolaires, associations, particuliers, entreprises...

Il suffit de soumettre votre idée de projet par le biais du dossier de candidature :

- Téléchargeable sur www.gorgesdugardon.fr (Rubrique : Actualités → Trophées de la réserve de biosphère 2021) ou sur la page Facebook du Grand Site des gorges du Gardon <https://www.facebook.com/grandsitegorgesdugardon/> ;
- A demander auprès du Syndicat mixte des gorges du Gardon au 04.48.27.01.00 ou à c.boulmier@gorgesdugardon.fr

Ce projet doit correspondre à l'un des cinq enjeux identifiés dans la Réserve de biosphère :

- Education à l'environnement et sensibilisation à la transition écologique
- Développement de l'écocitoyenneté et du lien social
- Gestion durable des ressources naturelles et développement des énergies propres
- Promotion d'une agriculture locale durable
- Préservation du patrimoine naturel et culturel du territoire

Le concours offre à ses lauréats une véritable vitrine pour les projets soutenus qui seront accompagnés et renforcés par la dynamique de mise en réseau et d'échanges d'expériences entre les acteurs du territoire des gorges du Gardon et plus largement avec les acteurs du réseau Français des Réserves de biosphère.

De plus, les trois premiers lauréats recevront chacun un prix de 1000€. Ceci permettra à chaque lauréat de mettre en œuvre son projet, de l'améliorer, de le valoriser et de communiquer plus largement dans l'idée de partager les bonnes pratiques et de les transposer sur d'autres territoires.

Par le présent concours, la Réserve de biosphère entend encourager la réalisation de projets exemplaires en matière de développement durable, d'inventivité et de créativité en faveur d'un territoire d'une grande valeur patrimoniale. Les projets doivent s'inscrire dans l'objectif d'une amélioration continue des relations entre l'Homme et la Nature, de la conciliation entre un environnement sain et une économie locale forte.

* **Liste des communes concernées** Argilliers, Arpaillargues-et-Aureilhac, Bezouze, Blauzac, Bourdic, Cabrières, Castillon-du-Gard, Collias, Dions, Garrigues-Sainte-Eulalie, La Calmette, Lédenon, Marguerittes, Nîmes, Poulx, Remoulins, Sainte-Anastasie, Saint-Bonnet-du-Gard, Saint-Chartes, Saint-Gervasy, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, Saint-Maximin, Sanilhac-Sagriès, Sernhac, Uzès, Vers-Pont-du-Gard

Article 1 - Objet

Les Trophées de la Réserve de biosphère des gorges du Gardon récompensent des projets à réaliser dans l'année suivant la remise du trophée et allant dans le sens d'une amélioration des relations entre l'homme et la nature et de la conciliation entre un environnement sain et une économie locale forte. Il concerne tout acteur engagé dans la Réserve de biosphère des gorges du Gardon : école, entreprise, association, individu...

Les candidats peuvent concourir dans cinq thématiques retenues :

- **Éducation à l'environnement et sensibilisation à la transition écologique**

Projets centrés sur les éco-gestes, actions de sensibilisation, outils d'information et de communication, activités et animations pédagogiques, consommation responsable... Projets visant à acquérir, transmettre et partager des connaissances.

- **Développement de l'écocitoyenneté et du lien social**

Projets participatifs avec les habitants de la Réserve de biosphère (scolaires, adultes...) pour la préservation de la qualité de leur environnement et le développement du lien social sur le territoire (actions de solidarité, création de lieux de vie, développement des relations intergénérationnelles...).

- **Gestion durable des ressources naturelles et développement des énergies propres**

Projets visant à la protection des zones humides, à l'amélioration de la gestion qualitative et quantitative de l'eau, à la restauration des écosystèmes aquatiques... Projets qui contribuent à la transition énergétique et au traitement des déchets...

- **Promotion d'une agriculture locale durable**

Projets appuyant des productions agricoles locales s'attachant à la préservation de l'environnement dans ses différentes composantes, ou à pérenniser les espaces agricoles

- **Préservation du patrimoine naturel et culturel du territoire**

Projets visant à maintenir la diversité et la qualité des milieux naturels (protection de la flore, de la faune, concernant une (des) espèce(s) particulière(s) ou le milieu dans son ensemble) ainsi que les savoirs et savoir-faire traditionnels, le patrimoine bâti du territoire...

Article 2 – Dépôt des dossiers de candidature

Documents livrables :

Le dossier comprendra :

- le formulaire de candidature, incluant une présentation détaillée du projet, le budget estimé et un échéancier pour sa réalisation ;
- une note d'intention précisant l'usage prévu des 1000€ en cas de sélection du projet ;
- le calendrier prévisionnel de réalisation du projet.

Ce dossier n'excédera pas 6 pages (en corps 12, annexes comprises).

Si le projet concerne un bien foncier, un extrait de plan cadastral et un document attestant que le porteur de projet est détenteur d'un droit sur ce bien seront annexés.

Des éléments complémentaires pourront être demandés.

Une fois complété, le dossier devra être envoyé **au plus tard le 16 juillet 2021 à 18h00**, la date et l'heure des courriers électroniques faisant foi.

- Sous format électronique à l'attention de Céline BOULMIER : c.boulmier@gorgesdugardon.fr, (attention à ne pas dépasser 10 Mo).
- Sous format papier par courrier ou à déposer contre récépissé à l'adresse suivante :

Syndicat mixte des gorges du Gardon
Maison des gorges du Gardon
2 rue de la pente
Hameau de Russan
30190 SAINTE-ANASTASIE

Toute demande de renseignement complémentaire est à adresser à Céline Boulmier au Syndicat mixte des gorges du Gardon : c.boulmier@gorgesdugardon.fr / 04.48.27.01.00

Article 3 : Sélection, dotation

Après analyse, les dossiers de candidatures feront l'objet d'un classement. Le jury pourra demander à auditionner les candidats les mieux classés afin de désigner les trois lauréats.

Une dotation de 1 000 € sera attribuée à chaque lauréat pour l'aider à la réalisation de son projet. 50% seront versés au moment de l'attribution du trophée ; le solde sera versé à l'issue de la réalisation du projet.

Une note attestant de la réalisation du projet, des photos et des factures en lien avec le projet seront fournies au Syndicat mixte des gorges du Gardon par chaque lauréat.

Les critères de sélection (**en gras** les critères indispensables) :

- **Renforcement des liens Homme – nature ;**
- **Lien du projet avec le territoire ;**
- **Projet au service ou au bénéfice d'autres personnes que son seul porteur ;**
- Exemplarité, capacité à être diffusé et dupliqué ;
- Caractère local du porteur de projet ;
- Projet n'ayant pas pour but principal de promouvoir un produit ou service marchand ;
- Réalisation technique du projet et pertinence de la réflexion ;
- Intérêt pour le territoire ;
- Originalité et caractère innovant du projet ;
- Prise en compte des critères paysagers, esthétiques, artistiques ;
- Valeur éducative auprès du grand public, des élus et des professionnels ;
- Création de lien social ;
- Valorisation de savoir-faire spécifiques.

Chaque dotation sera remise à une personne physique ou morale. Dans le cas d'une équipe, la répartition de la dotation est à la charge du représentant de l'équipe. Il n'appartient pas au jury de déterminer les modalités d'une éventuelle répartition.

Article 4 : Non réalisation du projet dans les délais fixés

Les lauréats sont tenus de finaliser leur projet au plus tard douze mois après la remise des trophées, soit au plus tard fin septembre 2022. Un échéancier fourni dans le dossier de candidature permettra au jury de suivre l'avancement du projet. L'organisateur du concours se réserve le droit de ne pas verser le solde de la dotation en cas de non respect des engagements du lauréat. Toutefois, une demande de prorogation d'un an au plus pourra être soumise à l'organisateur, d'autant plus si le projet ne peut être réalisé pour cause de Covid-19.

Article 5 : Communication

Les trois projets seront présentés et récompensés à l'occasion d'un événement convivial de remise de ces trophées, qui se déroulera si le contexte sanitaire le permet au deuxième semestre 2021. Les gagnants du concours seront également invités à participer, si le contexte sanitaire le permet, à une manifestation organisée à l'Unesco par le Réseau national des Réserves de biosphère.

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon se réserve le droit de citer et de communiquer sur tout ou partie des projets retenus.

Les lauréats s'engagent à assurer la plus large diffusion de leur projet. Ils veilleront à indiquer dans leur communication sur leur projet le logo de la Réserve de biosphère des gorges du Gardon et à mentionner celle-ci dans les contacts avec tous les médias.

Les événements liés au déroulement et aux manifestations des Trophées feront l'objet de médiatisation par l'écrit, y compris numérique, l'image et la parole.

La participation au concours emporte acceptation du présent règlement et spécialement autorisation d'utilisation des noms cités et des images pour les besoins de la relation des événements du concours.

Article 6 - Respect des réglementations

Les projets et actions présentés devront respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 7 - Jury

Le jury sera composé de personnalités, d'élus, d'anciens lauréats aux Trophées et de techniciens de la Réserve de biosphère des gorges du Gardon. Il examinera chacun des dossiers reçus et présélectionnés après date de clôture du concours. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'auront pas à être motivées.

Les projets devront avoir une réalité de mise en œuvre ou de valorisation dans l'année suivant la remise du prix.

Composition du jury :

- Représentants du Syndicat mixte des gorges du Gardon : élus, techniciens, coordinateur de la Réserve de biosphère
- Représentants du monde économique, agricole, environnemental, culturel et patrimonial
- Représentants de la société civile
- Représentant d'un lauréat de l'année précédente
- ...

Article 8 - Acceptation du règlement

Le dépôt de candidature à ce concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 9 - Force majeure et annulation du concours

En cas de force majeure (grève, retrait de l'ensemble ou partie des partenaires...), les organisateurs du concours se réservent le droit d'annuler ou de reporter la remise des prix.

Article 10 - Litige et modification du règlement

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par les organisateurs. Le présent règlement pourra être modifié et complété sans avis préalable. Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement et adressée directement aux candidats.

Etabli à Sainte-Anastasie, le 15 mars 2021.

Quelques exemples de lauréats

En 2018, les Réserves de biosphère du marais Audomarois, des Cévennes, du bassin de la Dordogne, de Fontainebleau et Gâtinais, des gorges du Gardon, de l'archipel de Guadeloupe, des îles et de la mer d'Iroise, de Luberon Lure, du Mont Ventoux et la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso ont décerné des trophées pour des projets liés aux enjeux de leur territoire.

Les lauréats de la Réserve de biosphère des gorges du Gardon

Le projet : Sous les pavés, la plante, des balades botaniques portées par l'association d'éducation à l'environnement l'œil Vert.

Résumé du projet :

Balades botaniques à la découverte des plantes sauvages de nos villages. Mettre en lumière les dites «mauvaises herbes», c'est-à-dire les adventices qu'hébergent avec plus ou moins d'enthousiasme nos villes et nos villages – en particulier depuis l'entrée en vigueur de la loi Labbé, qui a entraîné leur essor. Et si ces plantes ont un rôle important à jouer dans la vie des humains, elles ont aussi un intérêt majeur pour le maintien de la biodiversité, dans et autour des agglomérations urbaines.



Le projet : Création d'une recyclerie-ressourcerie sur le territoire de l'Uzège par l'ARRU



Résumé du projet :

Créer des activités de ressourcerie, notamment les fonctions collecte et valorisation d'objets, revente à tarification solidaire et sensibilisation à l'écologie ; une structure nouvelle sur le territoire permettant de recycler les objets, mais aussi de ressourcer les habitants. Avant toute autre chose, pour donner une seconde vie aux matériaux et aux objets et éviter l'enfouissement ou l'incinération, mais aussi offrir un lieu repère ouvert à tous les habitants de l'Uzège (et d'ailleurs) pour apprendre, découvrir, réparer, échanger, bricoler au contact d'autres, habitants comme professionnels.

Le projet : Les sentiers battus des fileuses, porté par l'association Iota Créations

Résumé du projet :

Faire une relecture d'un parcours séculaire emprunté par les villageois de notre commune à l'époque où les femmes allaient travailler à pied dans les fabriques de Pont des Charettes (filature puis réglisserie) et où les marchandises étaient transportées avec des chars à bancs. Le long de ces parcours, installations de sculptures qui s'inspirent de la faune de la garrigue.



Le lauréat de la Réserve de biosphère de Guadeloupe

Le projet : Création d'un jardin botanique autonome, porté par le Collège des îles du Ponant

Résumé du projet :

Proposer un jardin botanique insulaire qui permet de retrouver dans un même espace la biodiversité des îles du monde, dans un objectif de conservation et de sensibilisation. Ce projet mobilisera tous les enseignants et les élèves du collège. Les élèves de l'école primaire seront également associés à certaines activités afin de proposer une continuité dans le cycle 3.



Le lauréat de la Réserve de biosphère du Marais Audomarois

Le projet : Jardin pour tous, un lieu exemplaire en terme d'accessibilité pour tous



Résumé du projet :

Très engagées dans la préservation et la valorisation du marais et de ses patrimoines, Jean-Marie et Brigitte Flandrin sont ambassadeurs pour de nombreux réseaux de valorisation du territoire. Ils sont propriétaires d'un gîte labélisé «Tourisme et handicap» et d'un gîte Panda et ont intégré le réseau des écoacteurs dès sa création. Leur jardin fait partie des jardins vitrines de la Réserve de

biosphère. Ils souhaitent poursuivre leurs engagements en améliorant continuellement leurs activités et ont donc décidé de faire de leur jardin un lieu exemplaire en termes d'accessibilité pour tous. Des aménagements seront réalisés en matériaux recyclés ou récupérés pour permettre à toute personne avec un handicap de découvrir les senteurs, les bruits et l'ambiance du marais : plantes odorantes, animaux, légumes anciens, panneaux en braille....

Le lauréat de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne

Projet : AgroBioPérigord

Résumé du projet :

AgroBioPérigord est chef de file d'un projet multi-partenarial et transversal pour développer l'agriculture biologique et favoriser l'intégration des produits bio et locaux dans la restauration collective. Dans la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne, au sein du département de la Dordogne, plusieurs structures se sont associées autour d'AgroBioPérigord dans le cadre d'un projet multi-partenarial et transversal qui vise à développer l'agriculture biologique en s'appuyant sur différents dispositifs d'accompagnement et de suivi.



Outre le développement de la production bio et la planification des cultures pour répondre aux besoins locaux, la démarche consiste à favoriser l'intégration des produits bio et locaux dans la restauration collective via un important travail d'animation, de conseil ainsi que la mise en œuvre d'outils d'appui logistique qui permettent d'optimiser les coûts d'approvisionnement.

Le lauréat de la Réserve de biosphère de Lubéron Lure

Projet : Arbres des villes, arbres des champs / Eau des villes, eau des champs

Résumé du projet :

A travers 3 perspectives éducatives (scientifique, culturelle, musicale) venues de la collaboration de 3 regards (une lycéenne, un non voyant, une écocitoyenne), ce projet propose de construire un parcours collaboratif d'arbres en arbres, pour découvrir le patrimoine naturel du village



autrement et découvrir l'arbre et son rôle dans nos villes et villages sous un regard renouvelé faits de croisements. Il repose sur un recensement participatif des arbres du village et sur la collaboration avec les acteurs locaux pour l'histoire des arbres à travers les liens qui se sont tissés avec les habitants. Il propose aussi une écoute éveillante des arbres notamment à travers le bois musical traditionnel (provençal). Favoriser l'écocitoyenneté grâce à une démarche participative, inclusive et éveillante, artistique et culturelle, au plus proche des habitants et en collaboration avec les acteurs locaux permet les enrichissements mutuels, pour des changements de comportement durables au quotidien vis-à-vis du patrimoine naturel qui nous entoure.

Le lauréat de la Réserve de biosphère de Fontainebleau et Gâtinais

Projet : F & B Ecohouse



Résumé du projet :

Construction d'une maison associant haute performance énergétique, frugalité et solutions techniques modernes, au sein d'un jardin boisé à Oncy-sur-Ecole, pour y créer un gîte certifié ecolabel européen. Ce sera le premier du genre dans la région de Fontainebleau. Le gîte sera destiné principalement aux grimpeurs et visiteurs étrangers ou provinciaux. En effet, l'escalade et le « tourisme-escalade » se développent de façon accélérée depuis une quinzaine d'années, attirant les passionnés vers les sites les plus remarquables.

Le lauréat de la Réserve de biosphère du Mont Ventoux

Projet : Histoires à faire peur du Mont Ventoux, par Nadège Poupaert

Résumé du projet :

Redonner vie à ces croyances, contes et légendes qui font partie du patrimoine culturel, en les illustrant, en les mettant en scène. Ces créations seront ensuite mises à disposition des écoles maternelles et primaires du Mont Ventoux.



Informations pratiques

Syndicat mixte des gorges du Gardon

2, rue de la Pente
Hameau de Russan
30190 Sainte-Anastasia

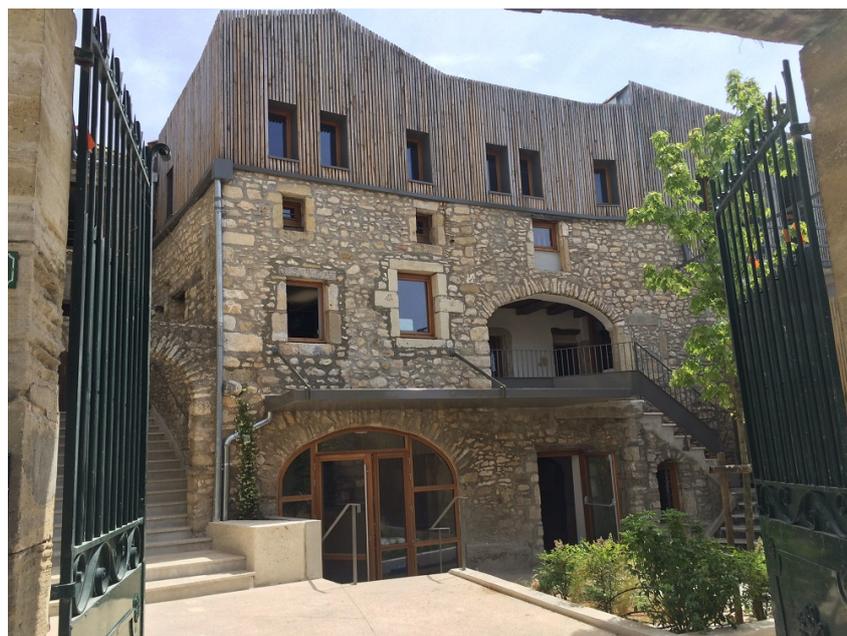
04.48.27.01.00

c.boulmier@gorgesdugardon.fr

www.gorgesdugardon.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/grandsitegorgesdugardon/>

Coordonnées GPS : 43°56'07N ; 04°19'15E



Maison des gorges du Gardon, ©Polymorphe

Située à Saint Anastasia, au cœur du hameau de Russan, la maison des gorges du Gardon vous accueille et vous initie aux différents milieux naturels des gorges du Gardon : les falaises, la garrigue, la rivière, les grottes, ainsi que leurs habitants, sont présentées de manière ludique et pédagogique sur 250m² d'espace d'accueil.

Ouverture 2021 en fonction du contexte d'évolution de l'épidémie de Covid-19
Plein tarif : 3 € / Tarif réduit (dont groupes) : 2 € / Gratuit pour les moins de 6 ans
Accueil de groupes - Labellisé Tourisme et Handicap
Boutique et rafraîchissements